

ST-JEAN DESCHAILLONS.—Une Dame désire exprimer sa reconnaissance à N. D. du Rosaire, pour deux faveurs obtenues par son intercession.

UNE ABONNÉE.

STE-GERTRUDE.—J'ai de grandes actions de grâces à rendre à N. D. du Rosaire pour la guérison d'un mal de dents extraordinaire, obtenue par la Récitation du Rosaire, ainsi que pour une grande faveur spirituelle, obtenue par la même prière.—UNE ABONNÉE.

BÉCANCOURT.—Une jeune enfant de onze ans, se sentant prise d'un mal d'yeux qui menaçait de devenir très-grave, promet pour sa guérison, un Pèlerinage au Cap. Toute la famille de la petite fille s'unit à elle, par une Neuvaine à N. D. du T. S. Rosaire. Vers la fin des neufs jours l'enfant était guérie. On fit le Pèlerinage, mais on négligea la publication promise : la maladie revint. On fit une seconde Neuvaine, et la maladie disparut de nouveau. Nouveau retard à la publication, et nouveau retour du même mal ; cela se répéta jusqu'à trois fois. Nous sommes à notre quatrième Neuvaine, et nous donnons enfin notre présente notice aux Annales pour l'accomplissement de notre promesse.—C. F.

ST-MAURICE.—Faveur obtenue, après promesse d'un Pèlerinage au Cap. Autre faveur obtenue par l'application d'une Croix de la Terre-Sainte.

DESCHAMBAULT. — Remerciements à la Reine du saint Rosaire pour la délivrance de grandes douleurs disparues instantanément après promesse de publication, dans les Annales.